

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 02 décembre 2008**

Etaient présents :

Les représentants des communes de ADAM-LES-PASSAVANT, AISSEY, AUTECHAUX, BAUME-LES-DAMES (16), BRETIGNEY-NOTRE-DAME, COTEBRUNE, CUSANCE, ESNANS, FONTENOTTE, FOURBANNE, GROSBOIS, GUILLON-LES-BAINS, HYEVRE-PAROISSE, LOMONT-SUR-CRETE, LUXIOL, PASSAVANT, PONT-LES-MOULINS, SAINT-JUAN, SILLEY-BLEFOND, VERGRANNE, VERNE, VILLERS-SAINT-MARTIN, VOILLANS (2).

Excusé :

Les représentants de HYEVRE-MAGNY (1) et de BAUME-LES-DAMES (1).

Secrétaire de séance :

Laure THIEBAUT, déléguée de la commune de BAUME-LES-DAMES.

SEANCE OUVERTE A 20 H 40.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président adresse de la part de tous les membres du Conseil Communautaire, ses condoléances à Jean-Pierre PERNOT pour le décès de sa mère.

I – APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES 03, 11 ET 14 AVRIL 2008, DU 20 MAI 2008 ET DU 23 SEPTEMBRE 2008 :

Les comptes-rendus des 03, 11 et 14 avril 2008 et du 20 mai 2008, ont été distribués aux délégués présents lors de la séance précédente. Celui du 23 septembre 2008 était joint à la convocation.

Le Président demande s'il y a des remarques, des objections ou des absentions.

Il n'y en a aucune, et le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité l'ensemble des comptes-rendus.

II – SITE INTERNET :

Le Président donne la parole à Benoît PARENT, 1^{er} Vice-Président en charge de la communication, qui présente le dossier du site Internet.

Dans un premier temps, il expose au Conseil Communautaire l'avancée du projet et les deux avenants à voter :

Proposition déjà validée :

Conception graphique, développement technique, administration et référencement du site : **2 930.20 € TTC** (2 450.00 €HT).

Proposition à valider par le Conseil Communautaire :

- Conception d'une visite virtuelle du Centre d'Affaires et de Rencontres : **837.20 € TTC** (700.00 €HT)

- Mise en relation avec la plateforme LEI (pour la partie Tourisme du site) : **418.60 € TTC** (350.00 €HT)

Le Président reprend la parole pour demander s'il y a des remarques, des objections ou des absentions. L'exposé du Président entendu, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité la validation de ces deux avenants et autorise le Président à signer les « bon pour accord » de ces avenants.

Dans un second, temps, Benoît PARENT demande à ce que la Conseil Communautaire valide le plan de financement :

Opérations	Recettes Montant TTC	Dépenses Montant TTC
CREATION		
Conception graphique du site, administration et référencement		2 930.20 €
Visite virtuelle du Centre d'Affaires et de Rencontres		837.20 €
Mise en relation avec la plateforme LEI		418.60 €
Montant total des dépenses de création		4 186.00 €
SUBVENTION		
Subvention contrat FIDEL	30 % de 2 100.00 € = 630 €	
Montant total des subventions	630.00 €	
FONDS LIBRES		
Participation financière de la C.C.P.B		4 186.00 € – 630.00 € = 3 556.00 €
Montant total des fonds libres		3 556.00 €

Le Président reprend la parole pour demander s'il y a des remarques, des objections ou des absentions. L'exposé du Président entendu, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le plan de financement du site Internet.

III – ADHESION DE MONTIVERNAGE : DOSSIER ADSL :

Le Président informe ensuite le Conseil Communautaire sur le dossier ADSL, par rapport à l'adhésion prochaine de la commune de MONTIVERNAGE.

Suite à la décision officielle de la Communauté de Communes du Vallon de Sancey d'accepter le retrait de la Commune de MONTIVERNAGE ; la Communauté de Communes a décidé de rendre le marché ADSL sans suite.

De ce fait, la couverture ADSL de MONTIVERNAGE incombe à notre Communauté de Communes. Le Président explique que les services de la C.C.P.B ont procédé à la modification de notre propre marché, afin d'intégrer MONTIVERNAGE en tranche conditionnelle. Les réponses à ce marché sont donc attendues fin janvier 2009.

Le financement complémentaire de cette opération sera prévu au B.P. 2009 et le Conseil Communautaire délibérera en tant voulu.

IV – CONVENTION SERVICE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS :

Le Président poursuit en faisant le point sur le projet de convention de gestion non opérationnelle qui doit être signée avec le S.D.I.S pour la construction de la nouvelle caserne des Sapeurs-Pompiers à Baume-les-Dames. Il fait un rappel des faits et des différentes réunions avec les services départementaux d'incendie et de secours.

Il annonce au Conseil Communautaire qu'un arrangement a finalement été convenu :

- . Signature de la convention avec le S.D.I.S
- . Acceptation du versement de 150 000.00 € en tant que 1^{er} acompte

et demande aux membres du Conseil Communautaire de voter dans ce sens en expliquant que la Communauté de Communes dispose déjà de 70 000.00 € et que les 80 000.00 € seront financés par emprunt. Le solde de 57 000.00 € sera inscrit au budget 2009.

Après plusieurs questions pour connaître les retombées financières pour les communes, Vincent BIRR soulève la question de savoir pourquoi les acomptes n'ont pas été payés au fur et à mesure au lieu de verser les 150 000.00 €. Le Président lui répond que ce n'est en aucun cas du fait de la C.C.P.B, mais de l'avancement du dossier car tant que la convention n'était pas signée, les acomptes ne pouvaient être versés. Certes le dossier a mis du temps, car la délibération originale avait été rejetée en Préfecture.

Le Conseil Communautaire autorise finalement à l'unanimité le Président à signer cette convention avec le S.D.I.S et à procéder au versement des 150 000.00 € correspondant aux termes de la convention.

V – DOSSIERS OPAH ET CHARTE PAYSAGÈRE :

Le Président donne la parole à Christian BASSENNE, 6^{ème} Vice-Président en charge du logement, du cadre de vie et des finances.

Celui-ci présente à l'ensemble des membres, une étude qui a été menée par sa commission, sur l'opportunité de mettre en place une OPAH (Opération Planifiée de l'Amélioration de l'Habitat) et/ou une Charte Paysagère sur le territoire du Pays Baumois.

Pour appuyer ses propos, il nous propose une présentation PowerPoint (le support papier est aussi distribué aux délégués titulaires).

Gilbert MASCARELLO, Maire de la Commune de CUSANCE fait une brève intervention pour parler des problèmes d'inondations qui sévissent dans sa commune. En effet, le dossier des « Alloz » déjà évoqué au Conseil Communautaire pourrait s'inscrire dans un contrat de rivière qui ferait partie intégrante d'une Charte Paysagère. Cette étude globale permettrait d'éviter de mener deux études différentes.

D'autre part, Vincent BIRR soulève le problème de la réalisation des cartes communales ; il se demande si ce projet de Charte Paysagère ne va pas venir compromettre l'avancé du dossier de sa carte communale. Christian BASSENNE lui répond qu'une Charte Paysagère n'est pas opposable, et qu'elle ne peut ni gêner ni contraindre les communes.

La question est ensuite posée de savoir si les trois projets peuvent être réalisés séparément. La réponse est oui, néanmoins ils s'inscrivent ensemble dans une démarche cohérente d'amélioration du territoire du Pays Baumois.

Compte tenu des débats, le Président propose que le Conseil Communautaire ne délibère pas aujourd'hui, mais autorise la commission a travaillé sur le cahier des charges et sur une approche financière, sans pour autant considérer que la poursuite des projets est acquise.

VI – CENTRE D'AFFAIRES ET DE RENCONTRES :

Avant d'évoquer les dossiers relatifs au Centre d'Affaires, le Président rappelle au Conseil Communautaire que le nom de « C.A.R.R.É » qui avait été retenu, n'a pas été validé, étant donné l'actualité ; puisque le Front National a baptisé son nouveau siège « le Carré ». Le choix d'un nouveau nom est donc reporté à une prochaine commission communication.

Pour poursuivre sur les dossiers du Centre d'Affaires et de Rencontres, le Président donne la parole à Jean-Marc MOUREY, 4^{ème} Vice-Président en charge de la gestion des équipements.

6.1 Subvention aux associations

Dans un premier temps, le Vice-Président énonce le montant des subventions qui ont été attribuées par le Comité de Pilotage du 28 novembre dernier, aux associations caritatives qui utiliseront le Centre d'Affaires en 2009 : 75 % du montant de la mise à disposition.

A savoir, ceci s'applique pour la soirée cabaret des Restos du Cœur, les spectacles de la Troupe Etincelles, l'édition 2009 de « Bouge ta planète » par le CCFD et pour l'association Baume au Cœur.

Après un débat sur le montant de la subvention, le Président propose que l'on procède à un vote :

Ceux qui sont pour une subvention à 100 % :	26 voix
Ceux qui sont pour une subvention à 75 % :	11 voix
Ceux qui ne se prononcent pas :	3 voix

Contre l'avis initial de la Commission, le Conseil Communautaire vote à l'unanimité une subvention à 100 % pour ces quatre associations.

Le Président souligne le geste qui est fait et remercie les membres pour le côté « humain » qu'ils ont donné à la collectivité.

6.2 Nouveaux tarifs de nettoyage

Jean-Marc MOUREY présente ensuite les nouveaux tarifs de nettoyage, qui ont été calculés par rapport à l'utilisation de l'auto laveuse :

- **120 €** pour la totalité du bâtiment
- **70 €** pour la salle 400
- **35 €** pour la salle 150
- Tarif inchangé et toujours compris dans le prix pour la salle 30

Il précise que si le locataire n'effectue pas correctement le balayage de la salle, il se verra infligé une pénalité :

- **90 €** pour la salle 400
- **60 €** pour la salle 150
- **50 €** pour le hall

Le Président reprend la parole pour demander s'il y a des remarques, des objections ou des absentions. L'exposé du Président entendu, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité ces nouveaux tarifs de nettoyage et de balayage.

6.3 Nouveaux contrat de location

La validation de nouveaux tarifs de nettoyage implique la modification du contrat de mise à disposition du Centre d'Affaires. Le Vice-Président explique que le Comité de Pilotage a profité de cette modification pour apporter d'autres changements : ajout des tarifs de la vaisselle en annexe, nouveau paragraphe sur la publicité, ...

Le Conseil a voté la mise en place de ce nouveau contrat de mise à disposition en même temps que la convention de partenariat culturel.

6.4 Partenariat culturel

Jean-Marc MOUREY présente ensuite la nouvelle convention de partenariat culturel qui est mis en place entre la C.C.P.B et ses communes adhérentes, afin de disposer du Centre d'Affaires et de Rencontres pour l'organisation de manifestations d'ordre culturel.

Le principe est le même que la version précédente qui était uniquement destinée à la Commune de BAUME-LES-DAMES :

- 12 locations par saison culturelle
- Manifestations d'ordre culturel uniquement
- Tarifs accessibles à tous
- Modalités d'organisation identiques à la Ville de BAUME-LES-DAMES
- Nettoyage des sols compris/balayage à la charge de la commune organisatrice

Une fois le projet présenté, le Président demande s'il y a des objections ou des absentions pour l'ensemble des deux documents.

- 0 objection
- 3 abstentions

Le Conseil Communautaire adopte donc à l'unanimité le nouveau contrat de mise à disposition du Centre d'Affaires et de Rencontres, ainsi que la convention de partenariat culturel.

VII – DÉCISIONS MODIFICATIVES N° 2 :

Le Président explique qu'afin de prendre en compte les différentes décisions prises lors de cette séance, il convient d'ajuster certains articles budgétaires :

SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

60621 – Combustibles	- 2 000.00
61523 – Entretien voies et réseaux	- 10 000.00
6455 – Cotisations assurances personnel	+ 2 000.00
6811 – Dotations aux amortissements	+ 10 000.00
023 – Virement à section investissement	+ 11 770.00

Recettes :

74832 – Attribution du F.D.T.P.	+ 10 000.00
---------------------------------	-------------

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses :

1321 – Subvention d'équipements non transférables – Etat	+ 160 080.00
1572 – Provisions « Caserne S.P. »	- 70 000.00
2041 – Subvention d'équipement «Caserne S.P.»	+ 150 000.00
2042 – Subventions d'équipements aux personnes	+ 84 200.00
2183 – Matériel de bureau et d'informatique	+ 1 750.00
2188 – Opération «Création Site Internet »	+ 4 200.00
28183 – Matériel de Bureau Informatique	+ 8 200.00

Recettes :

1311 – Subventions d'équipement transférables – Etat	+ 160 080.00
1316 – Subvention d'équipement « Site Internet »	+ 630.00
1641 – Emprunt « Caserne S.P. »	+ 80 000.00
2183 – Matériel informatique	+ 84 200.00
2184 – Mobilier	+ 1 750.00
28042 – Subventions d'équipements aux personnes de droit privé	+ 10 850.00
28157 – Matériel et outillage de voirie	- 610.00

28158 – Autres installations, matériel et outillage technique	- 300.00
28183 – Matériel de bureau et matériel informatique	- 640.00
28184 – Mobilier	+ 5 800.00
28188 – Autres immobilisations corporelles	+ 3 100.00
021 – Virement de la Section de Fonctionnement	+ 11 770.00

Afin de prendre en compte les amortissements liés à l'opération « Cartables Numériques » pour les élèves primaires de notre secteur, je vous propose que ces amortissements soient prévus sur une durée de 5 ans et non de 3 ans comme prévu initialement.

Vincent BIRR fait remarquer qu'il faudrait que tous les délégués aient sous les yeux une présentation des montants de la D.M afin qu'ils puissent votés en connaissance de cause.

Le Président demande s'il y a des objections ou des absentions : 1 abstention.
Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la Décision Modificative n° 2.

VIII – QUESTIONS DIVERSES :

SYDED - Modifications statutaires

Lors de la séance du 23 septembre dernier, le Conseil Communautaire avait voté à l'unanimité les modifications statutaires du SYDED. Néanmoins, pour que la C.C.P.B adhère au SYDED, il faut que le syndicat Baume Sud soit dissout.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité que la Communauté de Communes du Pays Baumois se retire du syndicat Baume Sud pour accélérer sa dissolution.

Solidarité

Vincent BIRR prend la parole pour solliciter ses collègues Maires, pour venir soutenir lors d'une marche silencieuse, Monsieur MAILLOT, ancien Maire de Thise, qui risque 6 mois de prison avec sursis. Le rendez-vous est donné samedi 6 décembre à Besançon.

Projet éolien

Le débat est ensuite lancé sur le projet éolien, qui nécessite la création d'une ZDE (Zone de Développement Eolien) qui soit portée par la Communauté de Communes, ce qui impliquerait une nouvelle modification des statuts.

OIS

Enfin, pour terminer cette séance, Eric FIEDLER nous fait part d'une interrogation qui a eu lieu lors de la dernière réunion de l'OIS, à savoir, est-il possible de faire porter le projet de salle de jeux de raquettes couverte par la C.C.P.B ?

La question sera étudiée lors de la prochaine réunion de Bureau, à laquelle Eric FIEDLER sera convié.

SÉANCE LEVEE Á 23H10.